

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2014)
Heft: 303-304

Artikel: La Suisse et l'humanitaire
Autor: Roesch, Martine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse et l'humanitaire

par Martine Roesch Jacques Schell

Suisse et humanitaire : le nom le plus probablement associé à ces mots est celui de la Croix-Rouge, nom générique regroupant la Croix-Rouge et le Croissant Rouge. C'est effectivement le Suisse Henri Dunant qui, après le carnage de la bataille de Solferino en 1859 (cf. *Suisse Magazine* n° 291-292) a fondé ces organismes, aujourd'hui unanimement reconnus.

Mais cette notoriété, toute légitime qu'elle soit, masque peut-être dans l'opinion publique celle des autres institutions et les nombreuses interventions de la Suisse dans le domaine humanitaire, en accord d'ailleurs avec la définition très générale de l'humanitaire selon le Larousse : « qui s'intéresse au bien de l'humanité, qui cherche à améliorer la condition de l'homme ». De même, le terme « humanitaire » s'applique bien sûr à toutes les interventions de la Suisse, qu'elles soient assurées à l'étranger ou sur son propre territoire.

Les objectifs suisses dans la coopération internationale

Le rapport 2013 du Conseil fédéral sur la coopération internationale vient de paraître et montre, cette année encore, l'importance de la collaboration suisse aux projets internationaux de type humanitaire. La Suisse identifie régulièrement des objectifs à ses actions. En 2013, la coopération internationale de la Suisse était axée sur « l'engagement dans les contextes fragiles, où les institutions sont faibles ou instables et où la pauvreté, la violence, la corruption et l'arbitraire politique font partie du quotidien ». L'accent a été mis également sur les risques globaux, des phénomènes comme le changement climatique, la pénurie d'eau et le manque de sécurité alimentaire menaçant les moyens de subsistance de millions d'individus. « C'est pourquoi la Suisse élabore des solutions novatrices et transfrontalières, participe activement au

dialogue politique multilatéral et favorise la diffusion de connaissances ». Le rapport élogieux de l'OCDE sur la coopération internationale de la Suisse montre que le travail accompli par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) porte ses fruits.

Pour la période 2013-2015, les cinq objectifs retenus sont : la prévention des crises et l'aide d'urgence, l'accès aux ressources et aux services de base, une croissance économique durable, la démocratie et l'économie de marché, ainsi qu'une mondialisation propice au développement.

Quelques chiffres

Le montant affecté par la Suisse à l'aide publique au développement (APD) est toujours très élevé : en 2013, 2,963 milliards de francs, montant qui correspond à 0,47 % du revenu national brut (RNB). La Suisse se place ainsi au huitième rang parmi les 29 États membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Conformément à la volonté du Parlement, il est prévu de porter l'APD à 0,5 % du RNB d'ici à 2015. Il est certain que l'importance des actions humanitaires est liée à la richesse du pays. Mais le classement des pays les plus riches n'est pas exactement superposable à celui des pays qui donnent le plus : d'après le calcul du rapport entre le montant de l'aide et le revenu national brut, la Suisse donne proportionnellement plus que les États-Unis, par exemple.

À ce jour, dans le souci de recherche du bien-être de l'homme, d'autres indices sont calculés, et qui ne sont pas basés uniquement sur des montants : c'est ainsi que le programme des Nations unies pour le développement a créé en 1990 l'indice de développement humain (IDH), indice composite d'évaluation du niveau de développement humain des pays du monde. L'indice est

fondé sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie. En 2013, la Suisse était placée au neuvième rang dans la liste.

Autre résultat : comme chaque année, l'ONU vient de publier le classement des pays qui contribuent au bien de l'humanité ; sept catégories sont retenues, dont le niveau des sciences et de technologie, la culture, la santé, la contribution à l'ordre du monde. Selon ce classement, la Suisse occupe le troisième rang ; si elle n'occupe pas la première place dans les sept catégories, elle figure sur le podium grâce à sa régularité d'ensemble.

Particularités helvétiques

Au niveau fédéral, la Suisse développe particulièrement les actions bilatérales adaptées aux très nombreux pays dans lesquels elle intervient. L'efficacité des actions humanitaires dépendant en grande partie du climat politique ambiant, la Suisse s'appuie sur son expérience en termes de médiation : « dans le cadre de la Stratégie de coopération Caucase du Sud 2013-2016, la Suisse multiplie les efforts pour faire adopter une solution pacifique aux conflits régionaux qui affectent le Caucase du Sud, par des initiatives diplomatiques à haut niveau et des mesures ciblées visant à instaurer un climat de confiance »¹.

Les exemples sont nombreux d'actions adaptées aux conditions propres aux pays concernés : au Bangladesh, la DDC s'emploie à améliorer les conditions de vie des plus pauvres en leur facilitant l'accès aux marchés, la coopération avec l'Europe de l'Est vise à accompagner les Balkans occidentaux et les pays de l'ancienne Union soviétique sur la voie de la démocratie et de l'économie sociale de marché. La Corne de l'Afrique, qui regroupe la Somalie, l'Éthiopie, le Kenya, le Yémen et le Soudan du Sud, est une nouvelle région prioritaire



Sam Tarling, Caritas

La Suisse aide notamment les réfugiés syriens au Liban.

de la DDC, selon le Message du Conseil fédéral concernant la coopération internationale 2013-2016. La Suisse a élaboré une stratégie régionale pour regrouper et coordonner l'ensemble de ses activités dans la région.

En Ethiopie en particulier, la Suisse soutient la population locale dans ses efforts pour résister durablement aux catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations, pour faire face aux changements politiques et économiques et pour trouver des solutions sur le long terme.

Des initiatives multiples

Par ailleurs, les institutions fédérales ne sont pas, et de loin, les seules à intervenir dans le domaine humanitaire, en Suisse et à l'étranger. Les intervenants privés ont depuis longtemps fait preuve d'imagination : c'est le cas de la Loterie Romande, par exemple, qui accorde des dons aux associations d'utilité publique ; à ce jour elle soutient quelque 3 000 associations. Les dons sont accordés en fonction de certains

critères : ils ne peuvent pas être affectés à l'exécution d'obligations légales incombant aux collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) ; ils sont accordés à des organisations sans but lucratif. Les institutions bénéficiaires sont domiciliées en Suisse romande et ont une activité durable dans les domaines de l'entraide sociale, de la santé, de l'éducation, de la formation, de la recherche, de la culture et de la conservation du patrimoine. En 2013, la loterie bernoise, de son côté, a soutenu trois organisations humanitaires évangéliques. Les trois projets ayant obtenu un soutien public sont de type bilatéral et concernent l'assistance humanitaire à des réfugiés syriens au Liban (CACP), la construction d'une école et d'un internat pour des enfants appartenant à des minorités ethniques en Birmanie (AEM) et la construction de collecteurs d'eau potable et de réservoirs en Ethiopie (Réseau d'espoir). Notons qu'en France, un projet de Loto humanitaire, porté par quelques personnes depuis plus de dix ans, n'a toujours pas abouti.

La Chaîne du bonheur est une autre caractéristique helvétique ; elle est née d'une

émission de la Radio suisse romande en 1946, qui avait pour but de collecter des dons en faveur des victimes de catastrophes ou de la guerre. Fondée sur la générosité des auditeurs, elle a pris une dimension internationale, associant d'autres émetteurs européens de radiodiffusion, chaque fois que des circonstances exceptionnelles le justifiaient. Ses plus grandes collectes ont été l'aide aux victimes du tsunami en décembre 2004, des intempéries en Suisse en 2000 et 2005, l'aide aux victimes de la guerre et aux personnes déplacées en ex-Yougoslavie et l'aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti en janvier 2010. La Chaîne du bonheur est maintenant une fondation indépendante, à l'initiative de la société de radio-télévision SRG SSR. Ses opérations ont également été relayées par la Radio Télévision Suisse (RTS). À ce jour, la Chaîne du bonheur a recueilli près de 17 millions de francs pour aider les populations en détresse en Syrie.

La grande distribution n'est pas en reste pour ce qui concerne les actions de type humanitaire : le fondateur de la Migros, Gottlieb Duttweiler, fut un pionnier en la



Bruxelles, Collection de la Loterie Nationale, www.museedelaloterie.be

La Loterie Romande soutient depuis très longtemps les associations d'utilité publique.

▷ matière. Dès 1941, il fait don de sa fortune à la fondation Migros, qui financera des actions philanthropiques². Depuis, Migros gère diverses fondations et apporte son soutien à de nombreuses associations intervenant dans le domaine humanitaire. Citons par exemple le « Pour-cent culturel Migros », engagement dans les domaines de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie, permettant à une large population de Suisse d'accéder à des prestations culturelles et sociales. Il est impossible de citer toutes les associations humanitaires de tous types, d'origine suisse ou d'origine étrangère actives en Suisse : elles sont une centaine environ. Certes, rien n'étant parfait ici-bas, ces organismes ne le sont pas non plus, et certains d'entre eux (Caritas, par exemple) ont pu être associés à des scandales dans le passé. N'en demeurent pas moins l'ampleur et le résultat des actions mentionnées ci-dessus.

La tradition d'accueil des réfugiés...

Souvent à l'origine de débats passionnés, le problème des réfugiés a été traité pour la première fois par la Croix-Rouge suisse lors de l'internement de l'armée de Bourbaki à l'issue de la guerre de 1870 (voir *Suisse Magazine* n° 231-232). La charité populaire avait alors bien fonctionné.

Quarante ans plus tard éclate la Grande Guerre, et le Conseil fédéral affirme : « C'est une des prérogatives d'un pays neutre d'élever au milieu du conflit terrible des peuples la voix de l'humanité et de contribuer à soulager les maux que la guerre entraîne à sa suite ». La solidarité s'organise : accueil de réfugiés, adoption d'enfants orphelins du fait de la guerre..., non sans quelques tensions entre les cantons. À la fin de la guerre, les tensions s'aggravent en raison en particulier des difficultés d'approvisionnement des Suisses eux-mêmes. Depuis, la Suisse respecte sa tradition d'accueil aux réfugiés, tout en traversant parfois des périodes d'affrontements³. Depuis 1931, plusieurs lois fédérales ont été mises en place, visant au contrôle et à la régulation du nombre de demandeurs d'asile, le statut de réfugié étant par ailleurs défini dans la Convention de Genève de 1951.

... aujourd'hui

Parmi les réglementations suisses, la plus emblématique et la plus critiquée est certainement celle de la non-entrée en matière (NEM) datant de 2004 : si le requérant d'asile ne remplit pas certaines conditions (non-production de papier d'identité, non-motif valable...), l'Office des Migrations (ODM, qui deviendra le Secrétariat d'État aux migrations en janvier prochain) n'entre

pas en matière sur sa demande. Ces réglementations visent à l'efficacité dans la gestion d'un problème douloureux. Il est alors inévitable que des tensions, parfois fortes, soient générées lorsque ces réglementations heurtent les sentiments légitimes d'humanité et de compassion. Peut-être est-il utile de mentionner que la non-entrée en matière permet à la Suisse de ne pas connaître la situation que l'on constate en France, par exemple, où les requérants peuvent attendre des mois, parfois des années, avant de recevoir une réponse négative à leur demande. Peut-être faut-il également mentionner des chiffres, toujours en comparant la Suisse à sa voisine : en France, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire) prises par l'OFPRA et la CNDA s'établit en 2013 à 11 415⁴. En 2012, la Suisse a accordé l'asile à 5 086 requérants⁵ ; en proportion des populations des deux pays, la Suisse accueille donc plus de quatre fois plus de réfugiés que la France. En 2011, 10 166 personnes vivaient de l'aide d'urgence en Suisse⁵.

Préparer le futur

La Suisse participera bien sûr à Milan en 2015 à la prochaine exposition universelle, dont le thème est d'une brûlante actualité pour ce qui concerne le bien de l'humanité : « Nourrir la planète – Énergie pour la vie ». Le pavillon suisse comprend quatre tours remplies de produits alimentaires que le public pourra consommer à volonté. Mais l'attention des visiteurs sera attirée sur le fait que ces tours se vident de jour en jour et qu'en fonction de la consommation, il n'y aura plus assez de produits pour tout le monde. L'objectif est de transmettre l'image d'une Suisse responsable et solidaire dans le domaine de l'alimentation et de l'utilisation des ressources naturelles, condition essentielle au bien de l'humanité. ■

¹ Rapport annuel 2013 du Conseil fédéral suisse sur la coopération internationale.

² « La Saga Migros » : *Suisse Magazine* n°s 149-150 et 151-152.

³ Voir *Messageur suisse*, mars 1986 : « La tradition humanitaire mise à l'épreuve ».

⁴ Source : ministère de l'Intérieur, avril 2014.

⁵ Amnesty International.